



Vente à des amis de produits tout à fait légaux

Par **roberto44**, le **18/09/2010 à 14:47**

Bonjour,rnrnVoilà, je voudrai savoir s'il est autorisé d'acheter des articles sur le net pour ensuite les revendre à des amis quelconques en réalisant quelques bénéfices. Bien évidemment les produits concernés ne sont pas sujet à de contre-façon ou autres éléments illégal.rnrnMerci bien

Par **amajuris**, le **18/09/2010 à 18:31**

bjr,rnsi vous faites des actes de commerce (acheter et vendre) vous devenez commerçant avec les obligations qui en découlent (inscription au rcs, comptabilité, assurance...rnsinon c'est du travail dissimulé donc répréhensible.rncdt

Par **roberto44**, le **20/09/2010 à 09:40**

D'accordrnrnMerci beaucoup !rnrnMais je ne compte pas faire du commerce, c'est juste acheter 1 articles de temps en temps et le revendre à des amis !